

Information par tout moyen :**Mise en place d'un montant minimum de souscription initiale**

Cette information par tout moyen concerne les Porteurs de parts des fonds :

FR0010649350	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART M
FR0011802685	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART L
FR0013143203	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART E

Nous attirons votre attention sur la décision de la société de gestion de mettre en place un montant minimum de souscription initiale sur les parts de fonds citées ci-dessus.

Désormais, le montant minimum de souscription initiale pour les parts susmentionnées sera comme suit :

Parts concernées	Avant changement	Après changement
Part E	Montant minimum de souscription initiale : Néant	Montant minimum de souscription initiale : 5 000 000 €
Part L	Montant minimum de souscription initiale : Néant	Montant minimum de souscription initiale : 5 000 000 €
Part M	Montant minimum de souscription initiale : Néant	Montant minimum de souscription initiale : 15 000 000 €

A ce titre, le prospectus du fonds LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR a été modifié.

Veillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et au DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire du fonds, disponible en français, est accessible ici <https://www.la-financiere-responsable.fr/>.